



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 juin 2001**

**Comité Technique Paritaire - Détermination du nombre des  
représentants**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12 JUIN 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 26 JUIN 2001

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme  
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M.  
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie  
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M.  
Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique  
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc  
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Rémy LANDAIS donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.  
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Louis EPPLIN

DELIBERATION D2012622001

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2001**

**Direction Ressources Humaines**

**Comité Technique Paritaire - Détermination du nombre des  
représentants**

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 régit dans son article premier la composition du Comité Technique Paritaire selon l'effectif.

L'effectif actuel de la ville est de 870 agents.

Lorsque l'effectif relevant du Comité Technique Paritaire est au moins égal à 350 et inférieur à 1.000, le nombre de représentants titulaires du personnel est de 3 à 6 représentants.

Après consultation des organisations syndicales, il est proposé de fixer à 6 le nombre des représentants du personnel.

Le Comité Technique Paritaire sera donc composé de 12 membres titulaires : 6 représentants de la collectivité et 6 représentants du personnel.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la composition du Comité Technique Paritaire tel qu'indiqué ci-dessus.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)